

RAPPORT ANNUUEL 2020



**PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS**

Édito



MADAME, MONSIEUR,

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance le rapport d'activités du Syndicat Mixte Départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) au titre de l'année 2020.

Je tiens, en premier lieu, à féliciter Francis COLBAC et François ROUSSEL pour leurs investissements en qualité de co-présidents du SMD3, et ce jusqu'à la fin du précédent mandat. Je remercie également les membres du Comité Syndical qui m'ont apporté leur confiance en me portant à la Présidence de notre institution départementale.

L'année 2020 a été particulièrement impactée par la situation sanitaire, mais les services du SMD3 sont parvenus à s'adapter et à maintenir les activités de collecte et de tri des déchets. J'en remercie nos personnels, dont les habitants ont pu reconnaître en ces périodes de crise l'impérieuse nécessité de leurs métiers.

Malgré ce contexte inédit, 2020 a également été marquée par le déploiement des points d'apport volontaires et l'intégration du SMCTOM de Ribérac au sein du SMD3.

J'ai également souhaité, dès ma prise de fonction, reporter la mise en œuvre de la Redevance Incitative afin de donner le temps aux services du SMD3 de régler les problèmes techniques et d'organiser le dialogue politique autour des problèmes structurels.

De lourds investissements ont aussi été budgétés en 2020 afin d'améliorer, toujours plus, la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets, et le SMD3 s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable.

Je vous laisse constater à la lecture de ce document l'étendue des missions et des résultats des services du SMD3 en fonction des processus mis en place.

Je vous remercie également de diffuser auprès de vos équipes ce bilan d'activités du SMD3.

En vous assurant de la poursuite des engagements pris par les élus du Comité Syndical et de l'investissement de ses personnels, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pascal Protano
Président du SMD3

//Rapport annuel 2020
Prix et qualité du service public de prévention et de
gestion des déchets
//SMD3
Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la
Dordogne
La Rampinsolle 24660 Coulounieix-Chamiers
09 71 00 84 24 / service.usagers@smd3.fr
www.smd3.fr

Rapport d'activité présenté par Pascal PROTANO,
Président du SMD3
Rédacteur en chef : Sylvain MARTY, Directeur du
SMD3
Coordination du rapport : Isabelle MOREAU et
Emilie DELEST
Collecte des données et rédaction : ECOGEOS
Création graphique et mise en page : ADEKOI
Impression : SAS BATAILLON FRÈRES
Rapport tenu à la disposition du public, adressé aux
collectivités adhérentes du SMD3 et téléchargeable
sur le site www.smd3.fr
Rapport établi conformément à la loi n°95-101
du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret
d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015

SOMMAIRE

PROCESSUS PILOTAGE	08
PROCESSUS RÉALISATION	16
PROCESSUS SUPPORT	30
GLOSSAIRE	39

Chiffres clés

Déchets ménagers et assimilés

395 561

habitants

482

communes

235 945

tonnes de DMA
produites sur
le territoire

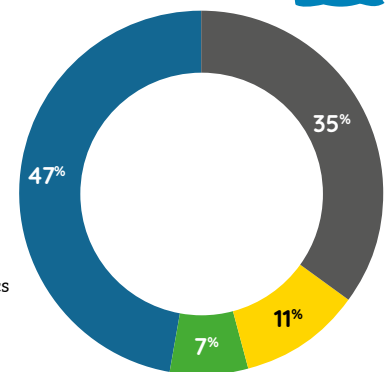
597

kg/hab./an

7 601

tonnes de déchets
de professionnels apportés
directement sur
les installations du SMD3

- Ordures ménagères résiduelles
- Déchets propres et secs
- Verre
- Déchèteries



Collecte

PORTE-À-PORTE
ET APPORT
VOLONTAIRE



DÉCHÈTERIES



Transfert

8

CENTRES DE
TRANSFERT

106 929 t
dont :

45%

DES DÉCHETS
TRANSITENT
PAR UN CENTRE
DE TRANSFERT
DU SMD3

75 656 t
Ordures
ménagères
résiduelles

14 209 t
de déchets
propres et secs
et cartons

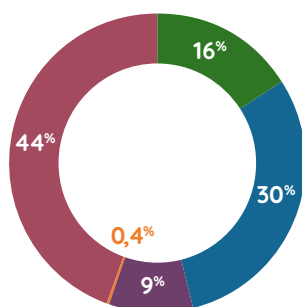
17 064 t
de verre

Traitement

13

INSTALLATIONS
DE TRAITEMENT

- Valorisation organique
- Valorisation matière
- Stockage d'inertes
- Valorisation énergétique
- Stockage



55%

DES DÉCHETS SONT
DIRECTEMENT
APPORTÉS AUX
EXUTOIRES

129 016 t
de déchets



Vie démocratique du SMD3

Élections 2020

Suite aux dernières élections municipales, le Comité syndical du SMD3 a connu un renouvellement de ses membres désignés par les collectivités territoriales.

A l'issue de l'installation de l'assemblée délibérante, les nouveaux délégués ont désigné M. Pascal PROTANO, Maire de Coursac, en qualité de Président du SMD3. Huit Vice-Présidents ont par ailleurs été désignés ainsi que quatre membres associés aux travaux du bureau syndical.



Composition du Bureau Syndical du SMD3



Pascal PROTANO
Président



Francis COLBAC
1^{er} vice-Président,
délégué à la communication
et relations médias



Marjorie MOLLETON
2^e vice-Présidente,
déléguée à la prévention des
déchets et présidente du
Comité Technique
et du CHSCT



Thierry BOIDÉ
3^e vice-Président délégué aux
finances et aux
relations avec les élus locaux



Bernard TRIFFE
4^e vice-Président délégué
à l'organisation et
à l'exploitation de la collecte
et du traitement



Jean-Marcel BEAU
5^e vice-Président délégué
à l'administration générale



Dominique
MORTEMOUSQUE
6^e vice-Président délégué
à la Qualité-Sécurité-
Environnement



Jérôme PEYRAT
7^e vice-Président délégué à la
relation avec les professionnels
et les partenaires
institutionnels et tourisme



Maryline FORGENEUF
8^e vice-Présidente déléguée
à la relation avec les usagers

MEMBRES



François ROUSSEL



Dominique BOUSQUET



Philippe ROUSSEAU



Michel DONNETTE



Compétences et fonctionnement

Quelles sont les missions du SMD3 ?

TRANSFÉRER, TRANSPORTER, TRAITER ET VALORISER

Le SMD3 est responsable de la **création** et de la **gestion** des infrastructures de **transfert**, de **transport** et de **traitement des déchets** (centres de transfert, centres de tri, installation de stockage des déchets non dangereux...).

Pour traiter les déchets, l'accent est mis sur leur **valorisation** : réutilisation, recyclage, compostage... Afin d'adapter le résultat du ramassage aux modes de traitement disponibles dans ses installations, le SMD3 coordonne les différentes collectes sélectives mises en place par ses adhérents sur l'ensemble du territoire.

Le SMD3 assure également la gestion de filières de **traitement des déchets spécifiques** à l'échelle du département, pour le compte de ses adhérents (par exemple, le bois - énergie).

L'équité de service sur l'ensemble du territoire départemental est un des axes fondamentaux de la politique du SMD3, elle se fait par la mutualisation des coûts pour les adhérents. Pour assurer ses missions, des équipements modernes et adaptés, limitant au maximum les tâches difficiles pour les personnels, ont été mis en place.

L'Observatoire Départemental des Déchets de la Dordogne (ODD24), créé en 1997, permet au SMD3 d'assurer le suivi statistique des productions de déchets de ses adhérents.

Enfin, le SMD3 exerce des compétences facultatives pour le compte de ses adhérents qui en font la demande :

- Accueil de déchets professionnels dans ses installations

- Gestion des bas de quais des déchèteries
- Construction et/ou exploitation des déchèteries
- Collecte des déchets
- Communication locale

Les statuts en vigueur du SMD3, adoptés par le comité syndical du 22/09/2020, sont téléchargeables sur le site www.smd3.fr dans la rubrique "Documentation et presse".

VERS L'ÉCO-CITOYENNETÉ

Le SMD3 participe activement à la **réduction** de la production de déchets et au tri. À toutes les étapes de la chaîne, il informe et sensibilise aux démarches écologiques et économiques, le but étant d'arriver à généraliser les comportements **éco-citoyens**.

QUELLE VISION POUR L'AVENIR ?

Au-delà d'une gestion quotidienne, le traitement des déchets doit s'anticiper sur le long terme. La loi de transition énergétique impose, **à l'horizon 2025, de réduire de 50% la part des déchets ménagers**. Ce défi majeur se prépare loin en amont et nous fixe des objectifs ambitieux pour la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets. Citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics, tout le monde est concerné par l'avenir de la croissance verte. Le SMD3, à travers ses missions, y prend une part active et prépondérante.

Quel est le fonctionnement du SMD3 ?

Pascal Protano a été élu Président du SMD3 le 15 septembre 2020, cette fonction était précédemment assurée par Francis Colbac et François Roussel.

Le SMD3 est administré par un comité syndical composé de 34 délégués (et autant de suppléants) élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Toute décision prise par

le comité est soumise à un vote puis se concrétise par une délibération.

Le Bureau Syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité. Il est composé du Président, de 8 Vice-Présidents et de 4 membres issus du Comité.

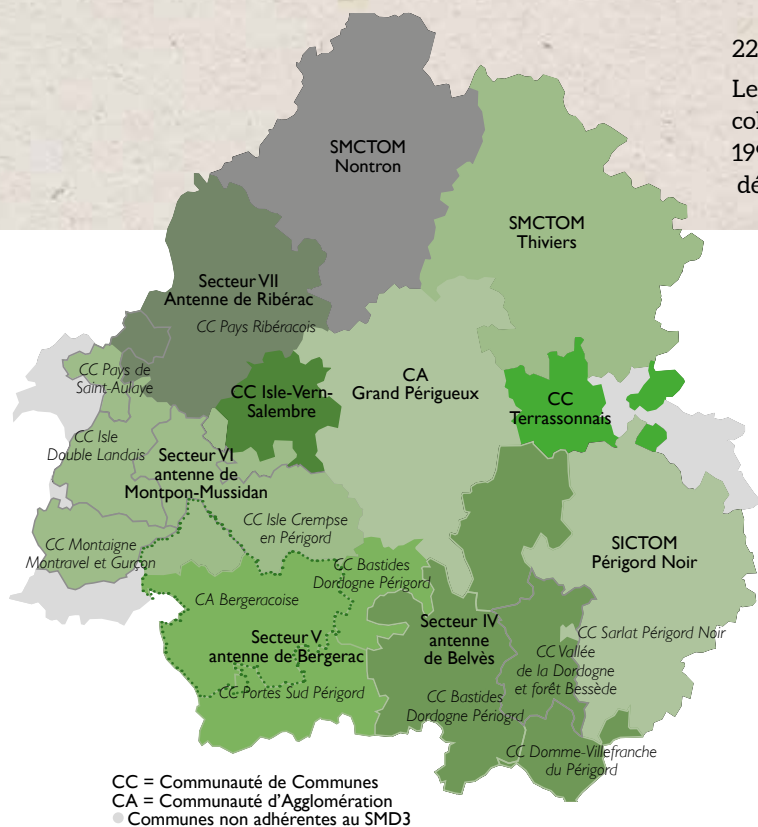
Comme pour toute collectivité, une commission d'appel d'offres est



Pascal PROTANO Francis COLBAC François ROUSSEL

obligatoirement constituée pour étudier des sujets relatifs à certains marchés publics avant leur présentation devant le comité syndical. La mise en œuvre des décisions stratégiques est assurée par une équipe de 408 agents (263 fonctionnaires et 145 contractuels) permanents dirigée par Sylvain Marty.

Organisation territoriale de la gestion des déchets en Dordogne



22 / 12 / 1995 création du SMD3.

Le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne est une collectivité territoriale créée par arrêté préfectoral du 22 décembre 1995 afin de mettre en œuvre le plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Dordogne.

Qui sont les adhérents du SMD3 ?

17

structures de coopération intercommunales, qui ont la compétence de la gestion des déchets (collecte et traitement), sont adhérentes au SMD3.

97%

Le SMD3 couvre la quasi-totalité de la Dordogne soit :

DE LA POPULATION DE LA DÉPARTEMENT

Quelles sont les compétences du SMD3 ?

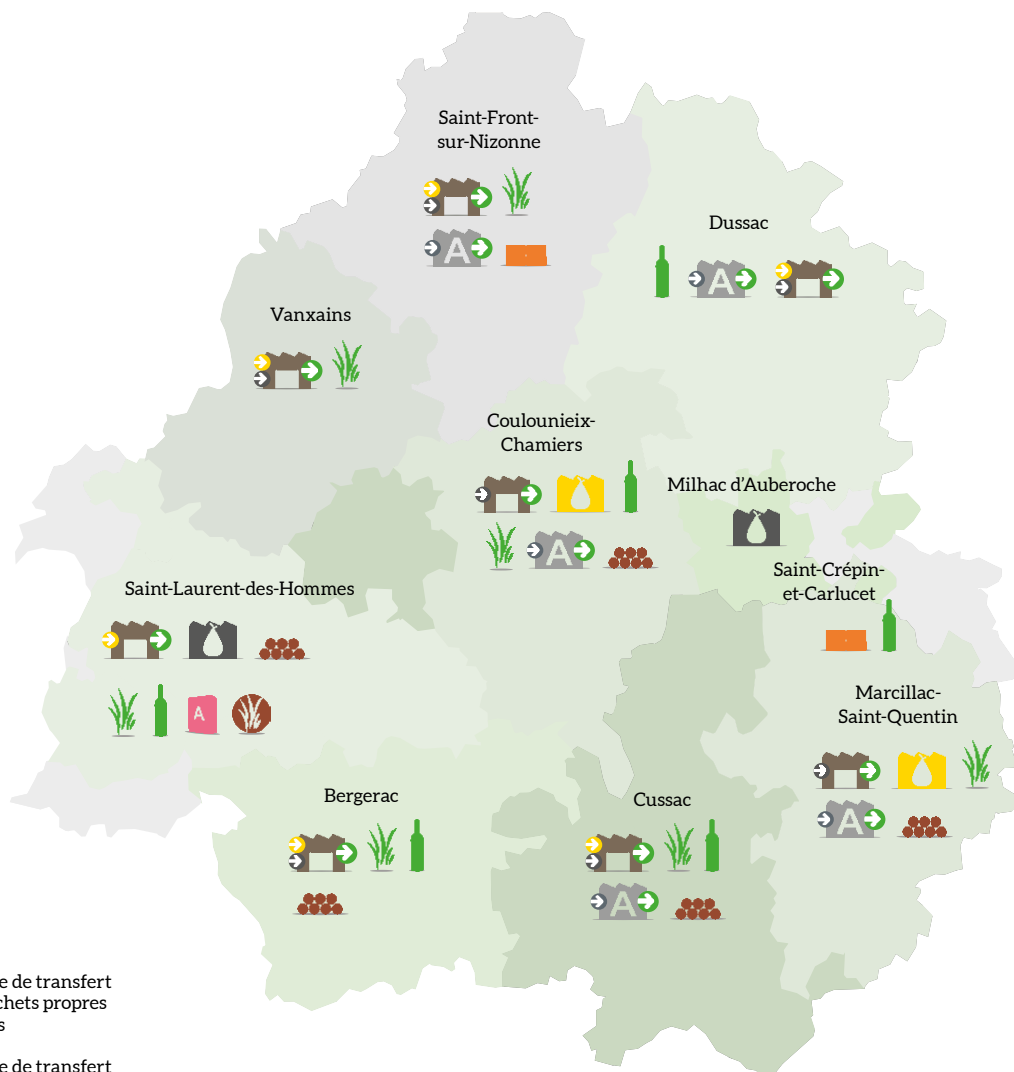
Le SMD3 exerce la compétence transport et traitement des déchets ménagers et assimilés pour tous ses adhérents.

Pour les autres compétences, notamment la collecte, la gestion des déchèteries, la communication et la prévention, le SMD3 propose un service « à la carte » sur la demande de transfert de compétences par ses adhérents.

	Communication et Prévention	Collecte des OMR et DPS	Gestion des déchèteries	Transport et traitement des OMR et DPS
CC du Terrassonnais en Périgord Noir				
Thenon Hautefort				
CC des Portes Sud Périgord				
CC Bastides Dordogne Périgord				
CC Isle Double Landais				
CC Montaigne Montravel et Gurçon				
CC Isle et Crempse en Périgord	SMD3 100%	SMD3 100%		
CC Pays de Saint Aulaye			SMD3 100%	
CC Vallée de l'Homme				
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède				SMD3 100%
CC Domme Villefranche du Périgord				
CC Pays Ribérais				
CA du Bergeracoise		Collectivité 100%		
CA Grand Périgueux		Collectivité 100%		
CC Isle Vern Salembre en Périgord		Collectivité 90% et SMD3 10%		
SMCTOM de Nontron		Collectivités 100%		
SMCTOM de Thiviers		Collectivités 100%		
SICTOM du Périgord Noir		Collectivités 100%		



Les installations de gestion des déchets du territoire



Centre de transfert de déchets propres et secs



Centre de transfert des déchets résiduels



Plateforme de transit de l'amiante



Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)



Centre de tri des déchets propres et secs



Installation de stockage des déchets inertes (ISDI)



Aire de stockage et de broyage du bois



Plateforme de compostage des déchets verts



Aire de broyage des déchets verts



Aire de regroupement du verre



Casier de stockage de l'amiante-ciment

22 installations de transport-traitement sont en service sur le département de la Dordogne :

- **20** sont gérées par le SMD3 : 8 centres de transfert, 1 centre de tri, 1 centre de stockage, 1 plateforme de compostage, 7 aires de broyage des déchets verts, 2 centres de stockage des inertes
- **1** centre de tri en gestion déléguée privée et **1** centre de stockage privé



Processus PILOTAGE

97,4%

de taux de conformité
des rejets au milieu
naturel

4 513

composteurs individuels
vendus

600 000 L

de carburant économisés
par l'optimisation
de la collecte

4 248

autocollants « Stop Pub »
distribués

88

ateliers pédagogiques

126

conventions de
subvention d'achat de
couches lavables signées



Processus Direction



Le **Processus Direction** a pour objectif de mettre en lumière les **actions engagées** par le SMD3 en centralisant l'ensemble des données attendues dans le cadre réglementaire de la **loi de Transition Énergétique** pour une Croissance Verte de 2015.

Un schéma ambitieux est mis en œuvre pour répondre à ces attentes d'ici 2025. Il s'articule autour de **5 axes stratégiques** comprenant **43 actions opérationnelles** s'échelonnant de 2018 à 2025 :

Axe A : Réduire fortement la production de déchets

Axe B : Faire encore progresser la valorisation des déchets

Axe C : Se préparer aux évolutions nécessaires des traitements

Axe D : Adapter la gouvernance aux nouveaux enjeux

Axe E : Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Loi de transition Énergétique pour une croissance verte

DIMINUTION DE L'ENFOUISSEMENT



AUGMENTATION DE LA VALORISATION



BAISSE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS



FAITS MARQUANTS

La communication, la mise en place de la **tarification incitative**, le **changement de collecte** et le **verrouillage des bornes d'apport volontaire** des ordures ménagères résiduelles ont des effets sur les tonnages de déchets collectés, avec une diminution des ordures ménagères résiduelles qui s'accélère depuis 2019.



Projets 2021

Poursuite du déploiement de la collecte de proximité et du déploiement du volet technique de la redevance incitative sur les territoires de la Phase 2.



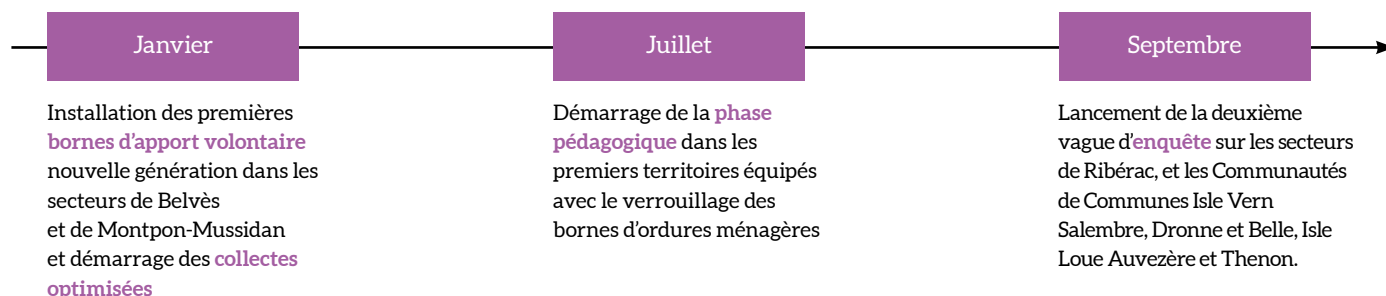
LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE : UN PROJET STRUCTURANT ET TRANSVERSAL POUR L'ENSEMBLE DES PROCESSUS

UN PROJET EN MARCHÉ

Le SMD3 et ses adhérents ont acté en 2018 le principe d'un passage à une **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)** à l'échelle du département de la Dordogne. Ce changement s'accompagne d'une optimisation de la collecte robotisée et d'un changement de fiscalité. Ce projet d'envergure a pour vocation de répondre aux attentes de la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte et de limiter l'impact de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) liée à l'enfouissement des déchets non-valorisables.

L'année 2019 avait marqué le lancement de ce projet d'envergure par une **communication de proximité**, des rencontres avec les habitants et la création du service « Relation aux usagers » centralisant l'ensemble des demandes des habitants et constituant la base de données des futurs redevables.

En 2020, la mise en œuvre de la REOMI a connu plusieurs temps forts :



La **crise sanitaire mondiale**, qui a traversé cette année 2020, a eu un impact sur la mise en œuvre de la phase 1 de REOMI, ce qui a entraîné un décalage du passage de la TEOM à la REOMI sur les premiers territoires.



ENQUÊTES DE TERRAIN : ALLER À LA RENCONTRE DES USAGERS // PROCESSUS RELATION USAGERS

La crise sanitaire ne permettant pas d'aller directement au contact des habitants de la phase 2, plusieurs éléments leur ont été transmis par voie postale de septembre à décembre 2020 : l'information sur le changement de collecte et de financement,

un rappel des consignes de tri et la réalisation de l'enquête pour constituer la base de redevables. Des permanences se sont par ailleurs tenues en collaboration avec les mairies pour les personnes qui souhaitaient rencontrer un agent du SMD3.

LA PROXIMITÉ : UN ATOUT DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA MISE EN REDEVANCE INCITATIVE //PROCESSUS BE

Chaque commune a reçu la visite d'un **responsable d'antenne** ou d'un **agent du bureau d'études** du SMD3 pour présenter, échanger, modifier et valider les cartes d'implantations des

bornes, faisant suite à un travail en amont des équipes VRD du SMD3.

PROCESSUS COMMUNICATION

Pour renforcer la transmission d'informations, un module de formation est proposé à destination des élus et des personnels de mairie. L'immersion dans l'univers des déchets a permis aux participants d'une part de **prendre conscience de notre production de déchets** en visitant le centre d'enfouissement et en découvrant le contenu d'un sac d'ordures ménagères résiduelles et d'autre part

d'aborder le volet technique de la **collecte robotisée** en apport volontaire et de la mise en œuvre de la REOMI.

L'objectif de cette formation est que les élus et les personnels de mairie aient les informations nécessaires pour apporter les premières informations relatives aux changements de mode de collecte et de facturation à leurs administrés.



345
PERSONNES RELAIS ONT ÉTÉ FORMÉES EN PRÉSENTIEL OU EN DISTANCIÉL EN 2020

DES OUTILS MODERNISÉS ET CONNECTÉS POUR UNE COLLECTE OPTIMISÉE //PROCESSUS COLLECTE

Le choix technique des **outils de collecte** en apport volontaire s'est porté sur les équipements bornes et les véhicules de collecte North Engineering. Les bornes aériennes ont l'avantage de pouvoir être déplacées en moins d'une demi-heure, si besoin. Elles sont équipées d'une pédale permettant une ouverture plus facile des trappes pour les ordures ménagères et les recyclables. Un contrôle d'accès équipe les bornes dédiées aux ordures ménagères résiduelles afin de permettre l'utilisation du service par les usagers.

Pour optimiser le service de collecte, les bornes de collecte des recyclables, du verre et du carton seront équipées de **sondes de remplissage** permettant de définir quotidiennement les circuits de collecte par flux.

Les camions de collecte sont équipés d'un système embarqué relié aux satellites permettant le repositionnement exact des bornes. Des modules de lavage permettront de maintenir les bornes en bon état.

LES PREMIERS EFFETS POSITIFS SUR LES TONNAGES //PROCESSUS TRAITEMENT ET TRI

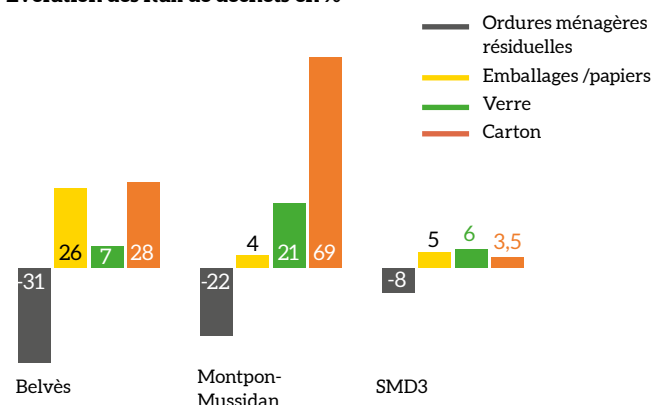
Fin 2020, **55 763 habitants**, répartis sur 113 communes, sont en phase pédagogique depuis le 1^{er} juillet. Les premiers effets sur les tonnages se font sentir avec une diminution des ordures ménagères résiduelles de **-31 %** sur le secteur de Belvès et de **-22 %** sur le secteur de Montpon-Mussidan. La part de recyclables collectés a par ailleurs augmenté : **+26 %** d'emballages/papiers collectés sur Belvès, **+21 %** de verre collecté sur Montpon-Mussidan (maillage de bornes à verre plus important).

Les effets se font également sentir à l'échelle départementale avec une **diminution des ordures ménagères résiduelles de 8 %** par rapport à 2019.

Cette opération d'envergure est soutenue par



Évolution des flux de déchets en %



Processus QSE



Le **processus QSE** est porté par le service **Qualité Sécurité et Environnement**. Son rôle est de garantir l'exercice des missions du SMD3 dans le respect de la réglementation, la protection de l'environnement et la sécurité des agents.

Pour cela le service a une position transversale qui l'amène à interagir avec tous les processus du SMD3. Il gère :

- Les **installations classées** pour la protection de l'environnement (déchèteries, centres de transfert, installation de stockage de déchets non dangereux et inertes, centres de tri) : procédures administratives et suivi réglementaire
- **L'hygiène, la santé et la sécurité au travail** : document unique, accidents du travail et démarche de prévention
- Le **système de management** de la **qualité** et de l'**environnement**.

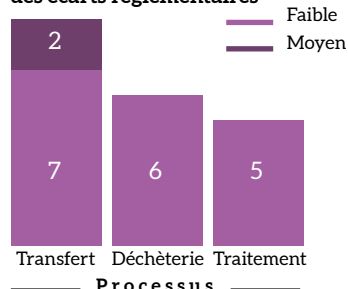
Retour sur 2020

GESTION DES ICPE : UNE EXPLOITATION RESPECTUEUSE DE LA RÉGLEMENTATION

3 sites du SMD3 ont été inspectés par la DREAL en 2020.

Résultats : 90% des constats faits par l'inspecteur sont de simples remarques. Aucune non-conformité réglementaire majeure n'a été observée, ce qui traduit la bonne tenue des installations dans le respect de la réglementation applicable.

Nombre de constats et importance des écarts réglementaires



14
ANS

DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
GRÂCE À LA CERTIFICATION
ISO 14001.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE : DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX MAÎTRISÉS

UNE QUALITÉ DES REJETS AU MILIEU NATUREL AMÉLIORÉE

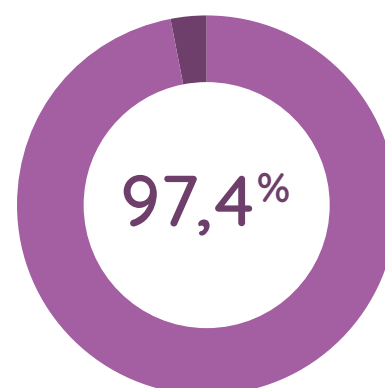
L'ensemble des sites du SMD3 fait l'objet d'un programme de **surveillance environnementale** : analyse des rejets aqueux et atmosphériques, mesures de bruit et de poussières. 1 394 paramètres ont été analysés en 2020 avec un taux de conformité des rejets de **97,4 %**. Cette qualité s'est améliorée par rapport à 2019 (96,8 % de conformité), suite aux travaux d'amélioration des dispositifs de traitements des eaux sur les centres de transfert.

UNE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE MAÎTRISÉE

Les activités de collecte et transport ont comme principal impact environnemental la **consommation de carburant**. En 2020, le changement de mode de collecte et l'informatisation du métier (sondes de remplissage sur les points d'apport volontaire...) ont permis d'optimiser les trajets effectués et de maîtriser ainsi cette consommation aux alentours de **600 000 L**.

Cette **protection de l'environnement au quotidien dans l'exploitation de nos sites est reconnue depuis 14 ans par la certification iso 14001.**

Taux de conformité des analyses réglementaires





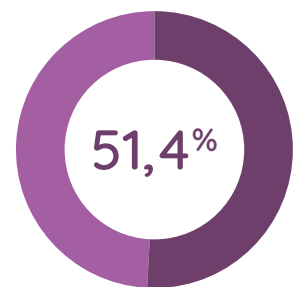
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En 2020, il y a eu **41 accidents** dont 73 % ont occasionné un arrêt de travail. Les métiers principalement touchés sont les **agents de déchèterie et les agents de collecte** (61 % des accidents). Ils sont principalement dus aux déplacements piétons (entorse, foulure, chute de plain-pied...) et à la manutention manuelle. Ces accidents ont entraîné **2 035 jours d'arrêt de travail** en 2020.

L'année 2020 correspond ainsi à une **diminution de la fréquence des accidents du travail** ayant entraîné un arrêt de travail (51,4 % contre 54,6 % en 2019) mais avec un taux de gravité élevé (7,4/10) à cause d'accidents antérieurs pour lesquels les agents sont toujours arrêtés (53 % des jours d'arrêt sont liés à des prolongations d'accidents survenus avant 2020).



Taux de fréquence ADAA

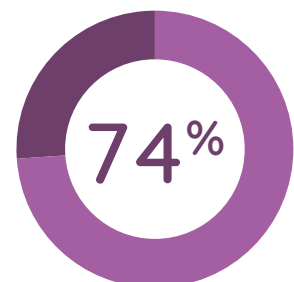


FAITS MARQUANTS

Recrutement d'un **apprenti** en licence professionnelle Métiers de la santé au travail suite à la reprise en régie du centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin afin de travailler sur la **prévention des risques professionnels et améliorer les conditions de travail**.

Crise sanitaire : Le service public de gestion des déchets ménagers ne pouvant être interrompu, il a fallu définir en urgence un **protocole sanitaire** respectant la réglementation et permettant d'assurer la sécurité des agents dans l'exercice de leur mission. Tous les équipements de protection individuelle et les produits de désinfection ont pu être fournis aux agents et ce, dès le début de la crise sanitaire.

Taux de gravité ADAA



Projets 2021

Pour compléter sa certification ISO 14001 (protection de l'environnement), le SMD3 se lance en 2021 dans la mise en place d'un **système de management de la qualité**. L'objectif est d'obtenir la certification ISO 9001 (satisfaction client) en décembre 2021 pour les services de collecte chez l'utilisateur et de gestion de la relation usagers. En effet, du fait de la mise en place de la redevance incitative, le SMD3 souhaite mettre en place une démarche qualité afin de répondre au mieux aux attentes de l'utilisateur.

BUDGET

50 000 € TTC pour la mise en place et la certification ISO 9001.



Processus Communication



Le rôle du Processus Communication est d'**organiser** et de mettre en œuvre la **stratégie** et les **actions de communication** externe et interne du SMD3. Il s'agit d'un service transversal qui travaille et interagit avec tous les autres processus de la structure.

Le Processus Communication développe ses actions pour répondre à trois objectifs principaux :

- Faire connaître le **syndicat** et ses **missions**
- **Communiquer** de façon efficace
- **Accompagner, expliquer** et **faire connaître** les évolutions du service public de gestion des déchets

Retour sur 2020

CHIFFRES CLÉS

88

ATELIERS PÉDAGOGIQUES

4 513

COMPOSTEURS INDIVIDUELS
VENDUS

4 248

AUTOCOLLANTS « STOP PUB »
DISTRIBUÉS

37

VISITES DU CENTRE DE
VALORISATION DES DÉCHETS

30

VISITES DE L'INSTALLATION
DE STOCKAGE DES DÉCHETS
NON DANGEREUX

21

CONVENTIONS SIGNÉES POUR
LA MISE À DISPOSITION DE
GOBELETS RÉUTILISABLES

126

CONVENTIONS DE
SUBVENTION D'ACHAT DE
COUCHES LAVABLES SIGNÉES

345

PERSONNES RELAIS FORMÉES
(ÉLUS ET PERSONNELS
COMMUNAUX)

12 000

EXEMPLAIRES DE L'AGENDA
SCOLAIRE DISTRIBUÉS
GRATUITEMENT AUX
SCOLAIRES

3

PETITS JOURNAUX ET MISE
À DISPOSITION D'OUTILS
AUTONOMES (JEUX...)
POUR LES SCOLAIRES

FAITS MARQUANTS

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Accompagnement des **usagers** et des **collectivités** dans la mise en place de la **redevance incitative** et le déploiement des nouveaux équipements grâce à une communication adaptée aux différentes cibles et aux différents territoires. De nombreux supports ont été créés et diffusés pour informer sur les avantages, le déploiement et le fonctionnement des bornes en points d'apport volontaire : brochures, panneaux de prévention, kit communication à destination des mairies...

JANVIER

Le nouveau **site internet** a été conçu pour offrir un maximum de **services** et de lisibilité aux usagers : géolocalisation des déchèteries et des points d'apport volontaire, boîte à idées sur la réduction des déchets, formulaire de contact en ligne, actualités, espace documentation dédié aux élus et aux collectivités ...

BUDGET : 672 203 €

Zoom crise sanitaire

La crise sanitaire a fortement impacté les actions de communication et d'animation. En effet, le contexte et les restrictions imposées ont obligé à **suspendre** les différents **événements prévus** : animations scolaires, visites de centre de tri, formation des élus, ainsi que l'opération « Trilanta » qui accueille habituellement près de 3000 élèves de 6e de la Dordogne pour des jeux d'aventure sur le thème de la réduction des déchets.

Mais communiquer, c'est aussi savoir relever de nouveaux défis et s'adapter !

Ainsi, dans un premier temps, les animateurs départementaux ont été redéployés et mis à disposition pour compléter le service usagers. Des messages en lien avec la gestion spécifique des déchets durant cette période exceptionnelle ont été constitués et les supports de communication adaptés : consignes pour les usagers,

AOÛT

Aboutissement du projet de **camion pédagogique** sur la route du zéro déchet

Conçu comme un outil de communication de proximité, avec différents modules thématiques sur le tri, le compostage, le gaspillage alimentaire, les astuces zéro déchet, etc. le camion aménagé du SMD3 permet de sillonner les routes du département et d'aller à la rencontre des usagers pour informer, échanger et jouer !

SEPTEMBRE

Sortie de l'**agenda scolaire** « l'odyssée zéro déchet ! »

Dans cette nouvelle édition, la 16^e, une joyeuse bande d'explorateurs de l'espace propose aux élèves de prendre de la hauteur pour mieux découvrir la Terre et apprendre à devenir un acteur du développement durable tout en s'amusant.



fourniture de sacs en papier pour les dépôts des masques et gants ...

Les formations des relais municipaux initialement prévues en présentiel ont été adaptées dans une version distancielle en **visioconférence** intitulée « Confinés, restons informés ! ». Au total en 2020, 217 élus et personnels de mairie ont été formés en présentiel et 128 en distanciel soit un total de 345 personnes relais.

Enfin en cette période de crise sanitaire et de confinement, le service Communication / Animation a réorienté la création des supports pédagogiques sur le **numérique** avec en particulier la mise en ligne des tutoriels d'astuces et de recettes « zéro déchet ».

Projets 2021

Elus : **46 nouvelles formations** des élus prévues, création d'un espace documentation dédié.

Grand public : développement d'**ateliers de compostage** et déplacement du **camion pédagogique** sur l'ensemble du département.

Renouvellement des différents outils autonomes mis à disposition du jeune public : agenda scolaire, petits journaux, jeux...

Adaptation et développement de **nouveaux supports** et **guides** à destination du grand public : guide du compostage, guide « mon événement zéro déchet », magazine du SMD3...

46

NOUVELLES FORMATIONS PRÉVUES POUR LES ÉLUS



Processus RÉALISATION

235 945 tonnes de DMA collectés

46% des tonnages collectés sur les 50 déchèteries

597 kg/hab./an

46% de valorisation matière / organique

- 5% de tonnages collectés en moins par rapport à 2019





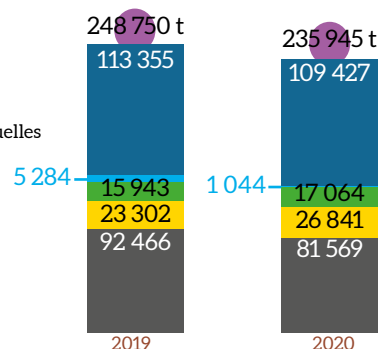
Synthèse des déchets collectés en 2020

Tonnages collectés

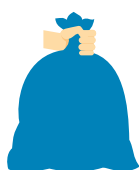
235 945 tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors apport des professionnels) ont été collectées sur le territoire du SMD3. Cela représente **596 kg par habitant** en moyenne en 2020. Une diminution de **-5 % des tonnages collectés** est constatée entre 2019 et 2020, avec une diminution marquée des déchets résiduels (- 8 %). **Les apports en déchèterie représentent 46 %** des tonnages collectés. Les ordures ménagères résiduelles sont le deuxième flux le plus important (35 %). Les déchets recyclables (DPS et verre) représentent 18 % des déchets collectés.

Évolution des tonnages collectés

- Ordures ménagères résiduelles
- Déchets propres et secs
- Verre
- Autres déchets collectés en AV et PAP
- Déchèteries
- Totaux



Zoom sur la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire



126 518 t de déchets ont été collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sur le territoire en 2020, soit en moyenne **320 kg par habitant**. Ces collectes sont réalisées majoritairement en régie par : **127 véhicules** et **381 agents**.

21%

APPORT VOLONTAIRE

79%

PORTE-À-PORTE

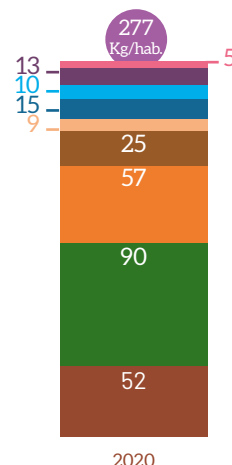


Zoom sur la collecte en déchèterie

50 déchèteries sont en fonctionnement en 2020 sur le territoire du SMD3 soit 1 déchèterie pour 7 911 habitants.

277 kg par habitant en moyenne ont été collectés en déchèterie en 2020 soit 8 kg /habitant de moins qu'en 2019.

- Autres
- DEA
- DEEE
- Ferrailles
- Papiers-cartons
- Bois
- Gravats
- Déchets verts
- Tout venant
- Totaux



2020

La collecte des déchets produits sur le territoire est réalisée en partie pour le SMD3, sur 5 antennes (Belvès, Montpon-Mussidan, Ribérac, Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et Bergerac), et en partie directement par les collectivités adhérentes (en régie dans la majorité des cas, et, dans certains cas, en faisant appel à des prestataires privés).

	Antenne de Belvès	Antenne de Montpon-Mussidan	Antenne de Ribérac	Antenne du Terrassonnais	Antenne de Bergerac	CA Bergeracoise
Collectivités	SMD3	SMD3	SMD3	SMD3	SMD3	-
Nombre de communes	76	48	46	14	46	32
Nombre d'habitants	33 311	32 960	21 612	6 104	16 927	60 633
FINANCEMENT						
Financement	TEOM et RS	TEOM et RS	TEOM et RS	TEOM et RS	TEOM	TEOM
Montant RS	118 805 €	42 657 €	202 194 €	21 169 €	0 €	0 €
Montant TEOM	4 710 578 €	3 969 445 €	2 644 384 €	676 280 €	1 437 751 €	NC
MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS						
Nombre d'agents	55	33*	29	3,5	21	28
dont technique	37	27	24	3	16	24
dont administratif	7	6	5	0,5	5	4
Nombre de véhicules	30	17	17	1	8	13
Collecte en régie ou prestation	Régie	Régie	Régie	Régie par l'antenne de Belvès	Régie	Mixte
Nombre de déchèteries	8	6	3	1	4	
Nombre de visites en déchèteries	129 025	68 551	35 370	12 751	Pas de données	
TONNAGES COLLECTÉS						
OMR	6 071	5 049	4 137	1 257	18 072	
Emballages/papiers	2 449	2 573	1 517	447	4 043	
Verre	1 856	1 542	888	252	3 180	
Déchèteries	12 617	9 298	4 271	791	21 832	
Biodéchets	0	0	0	0	0	
COMPOSTAGE						
Composteurs individuels distribués	1 121	635	231	4	1 020	
Composteurs collectifs	42	16	1	0	2	
	CC Isle Verne Salembre	SMCTOM Nontron	SMCTOM Thiviers	CA Grand Périgueux	SICTOM Périgord Noir	
Collectivités	-	-	-	-	-	
Nombre de communes	16	44	63	43	58	
Nombre d'habitants	17 426	26 977	32 107	106 954	40 888	
FINANCEMENT						
Financement	TEOM et RS	TEOM et RS	TEOM et RS	TEOM et RS	TEOM et RS	
Montant RS	113 760 €	NC	155 991 €	NC	314 491 €	
Montant TEOM	2 393 416 €	NC	3 623 375 €	11 000 000 €	6 593 889 €	
MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS						
Nombre d'agents	14	NC	41	54	56	
dont technique	12	NC	38	47	47	
dont administratif	2	NC	3	7	9	
Nombre de véhicules	6	NC	14	21	17	
Collecte en régie ou prestation	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	
Nombre de déchèteries	2 gérées par l'antenne de Montpon-Mussidan	5	6	9	6	
Nombre de visites en déchèteries	79 009	68 823	70 721	NC	105 523	
TONNAGES COLLECTÉS						
OMR	3 325	5 959	6 114	19 996	10 958	
Emballages/papiers	1 156	1 759	2 057	7 295	3 545	
Verre	610	1 254	1 414	3 674	2 394	
Déchèteries	9 096	6 722	7 232	27 325	10 241	
Biodéchets	0	0	0	0	205	
COMPOSTAGE						
Composteurs individuels distribués	157	65	114	602	564	
Composteurs collectifs	0	2	45	6	0	

NC : Non communiqué - * hors agents ISDND

Processus Collecte



Le **Processus Collecte** est le premier maillon de la chaîne de gestion des déchets, en lien direct avec les usagers du service : il consiste à **collecter les déchets** en porte-à-porte (PAP), en points d'apport volontaire (PAV) ou en déchèteries, pour les massifier (transfert) avant transport puis traitement.

En collaboration étroite avec le service relations usagers, il est garant de leur satisfaction, se doit d'être **fiable et réactif** pour assurer la continuité du service public, dans un objectif de performance économique et environnementale.

Retour sur 2020

Les indicateurs de performances qui constitueront le système de **management de la qualité** seront :

- Nombre de réclamations sur incident de collecte
- Fréquence de débordement des points d'apport volontaire
- Nombre d'usagers refusés en déchèterie pour cause de contenants pleins
- Coût de collecte à la tonne par flux (ordures ménagères résiduelles, recyclables, carton, verre)
- Distance parcourue par tonne collectée par flux
- Consommation de carburant
- Coût de casse du matériel

FAITS MARQUANTS

La mise en œuvre de la **redevance incitative** sur le département passe par l'adaptation des moyens de collecte, pour être en mesure de facturer les usagers en fonction de leur production d'ordures ménagères résiduelles et optimiser la collecte.

Pour cela, le SMD3 a démarré cette adaptation en 2020, avec :

- le déploiement de près de 600 points d'apport volontaire sur une partie des territoires de la phase 1 (antenne de Montpon Mussidan, antenne de Belvès, antenne de Bergerac et Communauté de communes Portes Sud Périgord)
- le puçage (identification) et adaptation de la taille d'environ 1 700 bacs pour les usagers en porte-à-porte.

2 682 bornes installées en 2020, tous flux confondus : 2 526 colonnes aériennes / 102 colonnes semi-enterrées / 54 colonnes enterrées

BUDGET

- Budget d'investissement Collecte PAP et PAV : 16 M€
- Budget d'investissement Déchèteries : 1,8 M€
- Budget de fonctionnement Collecte PAP et PAV : 5 M€
- Budget de fonctionnement Déchèteries : 6,4 M€

Investissement dans un outil de lavage adapté aux nouveaux moyens de collecte.

Zoom sur la crise sanitaire

Un **plan de maintien d'activités** a été élaboré pour organiser le service en mode dégradé si les effectifs venaient à fortement diminuer, avec une priorité sur la collecte en points d'apport volontaire qui nécessite moins de personnel. La collecte des usagers a toutefois été maintenue à 100% toute l'année 2020.

Une interruption de l'ouverture des déchèteries a été rendue obligatoire du 25 mars au 23 avril 2020 en début de crise sanitaire.

Projets 2021

L'année 2021 marquera la fin du déploiement des PAV de la phase 1 (antenne de Montpon-Mussidan, antenne de Belvès, antenne de Bergerac et communauté de communes Portes Sud Périgord) et le démarrage du déploiement de la phase 2 (Ribérac). Un contrôle d'accès sera par ailleurs mis en place dans les déchèteries des antennes de Montpon- Mussidan, de Belvès et de Bergerac.

Le service de maintenance sera par ailleurs réorganisé afin de garantir une continuité de service.

2021 achèvera également le transfert de la compétence collecte du Grand Périgueux.

BUDGET

- Budget d'investissement Collecte PAP et PAV : 23 M€
- Budget d'investissement Déchèteries : 3,5 M€
- Budget de fonctionnement Collecte PAP et PAV : 8,3 M€
- Budget de fonctionnement Déchèteries : 5,6 M€

Processus Transfert



Le rôle du **Processus Transfert** est de **massifier et préparer** les déchets collectés pour permettre leur traitement. Il est lié en amont au Processus Collecte et en aval aux Processus Transport et Traitement. Il vise à **valoriser** de manière optimale les produits issus de la filière bois / déchets verts.

Retour sur 2020

Objectif : Valorisation optimale des produits issus de la filière bois/déchets verts

- Le SMD3 a traité sur ses plateformes environ 32 000 tonnes de déchets verts et environ 8 700 tonnes de bois.
- 100 % de ces déchets ont été valorisés : le SMD3 n'a pas enfoui de déchets verts et de bois en 2020

Objectif : Limiter le coût annuel de non-production lié à des casses issues de la présence d'indésirables

- Temps d'immobilisation : les machines de broyage ont été arrêtées environ 200 h au cours de l'année 2020 à la suite de casses
- Réparations : 31 interventions de techniciens ont été réalisées sur les machines afin de les réparer.

- Coût global casse et immobilisation : environ 55 000 €

Objectif : Assurer la continuité du service transfert

Tableaux de suivi des ruptures de chargement et/ou déchargement par antenne

FAITS MARQUANTS

ANTENNE DE BASTIDES FORÊT BESSÈDE

Construction du nouveau Centre de Transfert de Belvès (en remplacement de celui de Cussac)

Dans le cadre de la modernisation de ses centres de transferts, le SMD3 modifie ses centres pour passer en transport par remorque à Fond Mouvant Alternatif.

Cette opération lancée en 2019 a été réalisée sur 2020 à hauteur de 242 k€. Les travaux se poursuivent sur 2021 pour se terminer en 2022 : le montant total de l'opération est de 5 200 k€.

ANTENNE DE BERGERAC

Réalisation d'un garage pour les engins de manutention, pour un montant total de 69 k€.

Zoom sur la crise sanitaire

Le Processus Transfert a été temporairement impacté par la crise sanitaire. La baisse des apports est due à la **fermeture des déchèteries** pendant le premier confinement et a été largement rattrapée à la réouverture de celles-ci. L'activité de collecte n'a pas été interrompue.

Projet 2021

- Acquisition d'un broyeur lent dernière génération pour le bois et les végétaux, afin de suppléer la machine actuelle et augmenter les possibilités de traitement des matières. La réception est prévue à la fin du mois de juin 2021. Budget : 600 k€
- Construction d'un centre de transfert à Belvès (démarrage des travaux) : 824 k€
- Evolution du dimensionnement du centre de transfert de Bergerac
- Réalisation d'une plateforme de broyage et de stockage de Biomasse sur le site de la Rampinsolle : 3 700 k€
- Réalisation d'un quai de transfert de DPS à Saint-Laurent-des-Hommes : 383 k€

Processus Transport



Le rôle du **Processus Transport** est d'**évacuer** dans le temps imparti **les déchets présents sur les centres de transfert** du département afin d'assurer une continuité d'accueil permanente des ordures ménagères résiduelles ainsi que des déchets propres et secs issus de la collecte.

Le Processus Transport est lié en amont aux Processus Collecte et Transfert et en aval aux Processus Tri et Traitement.

En 2020, le pôle transport a acheminé plus de **74 000 tonnes de déchets** issus des centres de transfert du département vers les différents exutoires (les centres de valorisation pour les Déchets Propres et Secs ou les centres d'enfouissement pour les ordures ménagères résiduelles).

Les transports sont réalisés en tracteur remorque à Fond Mouvant Alternatif (FMA).

Retour sur 2020

- **Continuité du service** assurée sur les centres de transfert
- **Limitation des coûts** de la maintenance corrective, cependant contrebalancée par une hausse des dépenses de réparation
- **Réduction de l'empreinte environnementale** du Processus Transport (diminution de la consommation de carburant permettant de limiter la hausse des coûts liée à l'augmentation du prix du gasoil)

283 467L

Litrage cumulé de gasoil

23 977€

Dépenses de maintenance

366 229€

Coût du gasoil

118 671€

Dépenses de réparation

FAITS MARQUANTS

En 2020, le SMD3 a repris la **gestion en régie** du transport des ordures ménagères résiduelles de Dussac, Saint Front, Cussac et Bergerac qui étaient auparavant sous-traités à des entreprises privées.

BUDGET

- Carburant : 366 k€ TTC
- Maintenance : 23 k€ TTC
- Réparations : 118 k€ TTC
- Investissement véhicules : 625 k€ TTC

Zoom sur la crise sanitaire

Le pôle transport n'a pas été impacté par la crise sanitaire car les collectes des déchets ont été maintenues sur l'ensemble du département.

Projet 2021

Le transport des ordures ménagères résiduelles vers le Centre de Transfert de Marcillac Saint Quentin est à l'étude pour une éventuelle reprise en régie.

BUDGET

- Coûts d'investissement : **355 200 €**
- Coûts de fonctionnement : **196 140 €/an**



Traitement

Déchets verts

Les déchets verts sont collectés majoritairement en déchèteries sur l'ensemble du territoire (à hauteur de 98% des tonnages).

Deux méthodes de valorisation sont utilisées pour les déchets verts :

- Le stockage et le broyage sur l'une des 7 aires de proximité du département

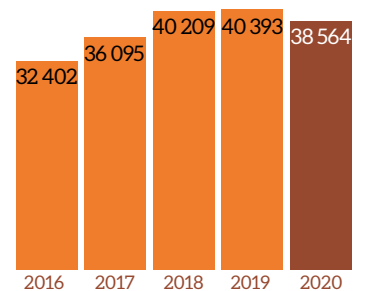
- Le broyage et le compostage sur la plateforme de compostage de Saint-Laurent-des-Hommes.



38 564 tonnes

collectées en 2020 (y compris professionnels) :
- 5 % par rapport à 2019
97 kg/hab./an

Évolution des tonnages de déchets verts traités



Verre

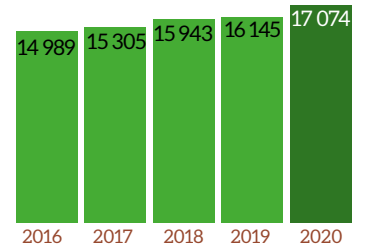
Les emballages en verre collectés sont acheminés vers l'une des six plateformes du SMD3. Le SMD3 transporte ensuite ces flux vers l'usine verrière de Vayres (33). Le verre y est transformé en calcin, matière première secondaire qui permettra ensuite de créer à nouveau des emballages en verre.



17 074 tonnes

collectées en 2020 (y compris professionnels) :
+ 6 % par rapport à 2019
43 kg/hab./an

Évolution des tonnages de verre traités



Déchets ménagers résiduels

Les déchets ménagers résiduels concernent trois flux de déchets :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles (sacs noirs) collectées en porte-à-porte ou en apport volontaire
- Les déchets collectés dans les bennes tout-venant des déchèteries sur le territoire du SMD3
- Les refus de tri de recyclables secs hors verre provenant des centres de tri



82 402 tonnes

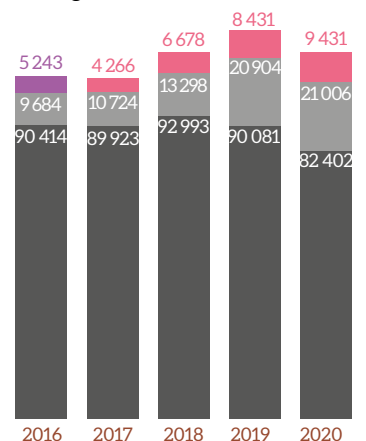
d'ordures ménagères résiduelles, 21 006 tonnes de tout-venant de déchèterie ont été enfouies et 9 431 tonnes de refus ont été incinérées en 2020.

Les tonnages enfouies ont diminué de - 7 % depuis 2019.

208 kg /hab./an

- Refus de tri enfouies
- Refus de tri incinérés
- Tout-venant de déchèteries enfouies
- Ordures ménagères résiduelles enfouies

Évolution des tonnages de déchets ménagers non valorisables





Filières spécifiques

Organisation des filières

Certaines catégories de déchets nécessitent des **traitements spécifiques**. Il peut s'agir de :

- Déchets dangereux pour la santé ou l'environnement (tels que les déchets d'activités de soins à risques infectieux, les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie, l'amiante, etc.)
- Déchets dont les valorisations sont effectuées via des traitements particuliers (tels que les textiles, polystyrène, bois etc.)

Filières	Déchets concernés	Tonnages 2020	Evolution 2019/2020	Modes de traitement	Ratio (kg/hab./an)
PSE	Polystyrène expansé blanc à structure alvéolaire, propre et sec	98,1 t	-2 %	Recyclage en gravier plastique pour drainage agricole, matière première secondaire pour pare-chocs de voiture, coques d'ordinateur...	0,25
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux piquants et tranchants des particuliers en auto-traitement	1,6 t	-56 %	Incinération	0,004
Amiante-Ciment	Déchets d'amiante-ciment liée et non friable (plaques, ardoises, tuyaux) des particuliers et des professionnels	622,9 t	+57 %	Enfouissement dans un casier spécifique	1,57
DEEE des particuliers	Déchets d'Equipements Electriques Electroniques en fin de vie	4 155,9 t	-7 %	Réparation pour réemploi, traitement sélectif des composants et substances dites dangereuses (dépollution et valorisation matière)	10,51
DDS	Déchets Diffus Spécifiques : produits dangereux des ménages (corrosifs, toxiques, explosifs ou inflammables)	902,9 t	+2 %	Elimination par traitement spécifique, recyclage si possible	2,28
Textiles	Textiles mis en sacs (vêtements, linge de maison, chaussures, cartables...)	283,5 t	-26 %	Friperies, essuyage industriel, effilochage, export	0,72
Déchets inertes	Déchets non polluants issus des chantiers de construction et de démolition (gravats, béton, sable...)	18 470 t	+165 %	Stockage sur des sites dédiés	46,69
Bois	Bois non traités (palettes...), bois traités (meubles...)	8 156,9 t	-8 %	Valorisation matière, valorisation énergétique	20,62
DEA	Tous les déchets d'ameublement (meubles quel que soit le(s) matériau(x) de composition)	4 946,3 t	+6 %	Valorisation matière, valorisation énergétique	12,50

Processus Traitement



Le **Processus Traitement** vise à **traiter les déchets ultimes et résiduels** en préservant la sécurité des travailleurs et l'environnement sur l'IDSND de Saint-Laurent-des-Hommes géré en régie. De nombreuses mesures techniques croisées et des contrôles périodiques réguliers sont réalisés. Les fermentescibles présents dans les déchets résiduels sont valorisés par la **récupération et le traitement de la production de biogaz et de lixiviats** au sein du stockage de déchets.

Concernant les déchets verts, il s'agit d'en faire du compost de qualité grâce à des normes et un process industriel abouti pour garantir la qualité de la production.

Retour sur 2020

Le Processus Traitement s'est fixé les objectifs chiffrés suivants :

- Respecter les 75 000 tonnes enfouies (les tonnages supplémentaires sont enfouis en ISDND privée)
- Maitriser l'exportation des lixiviats (volume traité in situ, volume de lixiviats évacués par rapport au prévisionnel, suivi de la saturation et de la capacité des bassins de stockage de lixiviats)
- Maitriser les nuisances olfactives pour le voisinage (suivi du biogaz capté et du nombre de plaintes de riverains)

Seulement 2 plaintes de riverains en 2020.

	2020	2019
Lixiviats		
Evacuation de lixiviats (m ³)	13 259	10 528
Rejet des eaux traitées (m ³)	8 667	8 112
Biogaz		
Production électrique moyenne (kW)	704	634
Taux de CH4 Moyen (%)	52	52
Energie thermique produite (MWh)	2 879	2 178
Valorisation Biogaz (Nm ³)	3 480 436	3 527 516
Equivalent consommation électrique (habitant)	2 416	2 331
CO ₂ évité (tonne)	461	444
Energie électrique produite (MWh)	5 617	5 421

FAITS MARQUANTS

- Création des **casiers de stockage E1E2 et E3E4 : 1 981 749 € TTC**
- Sécurisation de la chambre de collecte du **biogaz : 82 968 € TTC**
Des équipements complémentaires de sécurité et aménagements de cette chambre ont été mis en place lors des opérations de visite et des interventions de maintenance.
 - Equipement permettant la mesure du débit sur le système de ventilation
 - Téléphones ATEX (Atmosphère Explosive) au sein de la chambre de collecte
 - Modifications sur le système de ventilation existant pour permettre une augmentation du débit d'aspiration au sein de l'ouvrage





- Seconde ventilation permettant le dégazage lors des interventions de maintenance et/ou de réparation (démontage brides, hydrocurage, fuite sur le réseau, etc.) sur le réseau au sein de la chambre (indépendamment de l'unité de valorisation énergétique du site) et de remplacer et/ou compléter la ventilation existante en cas de défection du système en place
- Remplacement du **système de cogénération** (5 micro-turbines) par la mise en place d'un moteur d'1 MW. Les frais ont été engagés par l'entreprise utilisatrice « DALKIA BIOGAZ » Ce projet permet :
 - d'améliorer le rendement de production d'électricité
 - de garantir un meilleur taux de disponibilité et une souplesse d'exploitation
 - de simplifier l'installation par le remplacement de cinq unités en une seule plus fiable
 - d'optimiser la valorisation énergétique provenant du process de traitement des déchets ultimes
- Début des travaux de la mise en place de **panneaux photovoltaïques** sur les anciens casiers : emprise du projet sur 8,5 Ha. Les frais ont été engagés par l'entreprise utilisatrice « URBA SOLAR ».
- Mise en place d'une **cuve à carburant** de 20 000 litres sur l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes.



Zoom sur la crise sanitaire

La crise sanitaire de 2020 a impacté directement l'exploitation de l'ISDND en retardant la reprise du chantier de création des casiers de stockage des déchets résiduels en mars.

Grâce à une coopération des entreprises, du SPS, et des équipes du SMD3, le chantier a pu reprendre dans le respect des gestes barrières et a pu être livré sans porter préjudice à l'exploitation du site.

Projets 2021

- Lancement d'une consultation pour une maîtrise d'œuvre pour la création des **casiers de stockage** du secteur F : budget prévisionnel **100 000 €TTC**
- Projets de **valorisation de l'énergie thermique du moteur de la cogénération** : création d'une boucle d'eau chaude entre l'Unité de Valorisation Énergétique et le traitement des lixiviats de l'ISDND permettant de valoriser l'énergie thermique produite (1 MW th) : budget prévisionnel **274 000 €TTC**.



Processus Tri

Le Processus Tri a pour objectif de suivre l'activité liée à l'**accueil**, au **tri** et à la **reprise des matériaux** issues des collectes sélectives de déchets propres et secs (DPS) : papiers et emballages en carton, en métal et en plastique.

Organisation de la filière

Les déchets **propres et secs** correspondent aux déchets issus du tri effectué par les ménages dans les bornes et les sacs jaunes. Depuis le déploiement de l'extension des consignes de tri en 2012 sur le territoire périgourdin, **l'ensemble des emballages ménagers sont admis** sur les centres de tri.

Ces déchets sont triés sur deux sites :

- Le centre de tri de **La Rampinsolle** à Coulounieix-Chamiers, dont le SMD3 est propriétaire, mais qui est exploité par la société PAPREC
- Le centre de tri de **Marcillac-Saint-Quentin**, exploité en régie par le SMD3 depuis septembre 2019

Centre de tri de La Rampinsolle Centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin

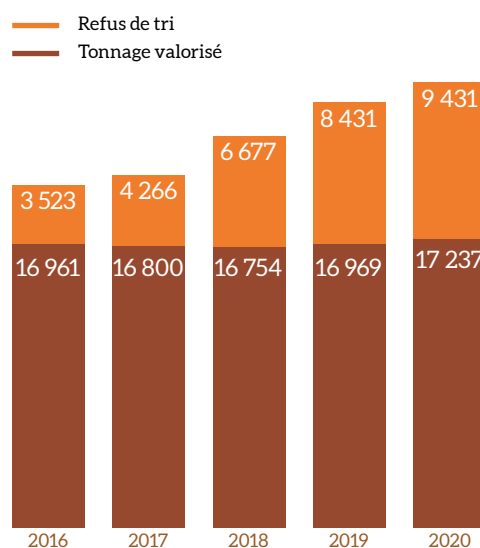
Propriétaire	SMD3	SMD3
Exploitant	NCI (PAPREC)	SMD3
Capacité de traitement	15 000 t/an	8 000 t/an
Personnel	2 à 3 postes de 7h	2 à 3 postes de 7h
Tonnage traité (2020)	15 879 t	9 442 t
% de refus de tri (2020)	36 %	39,3 %
Traitement des refus de tri	Valorisation énergétique (UVE de Saint-Pantaléon de Larche)	

Retour sur 2020

En 2020, les deux centres de tri ont réceptionné **30 021 tonnes de DPS** (+ 14 % par rapport à 2019) :

- 11 564 tonnes sur le site de Marcillac, dont 1 905 tonnes issues du SYTTOM de Brive
 - 18 457 tonnes sur le site de La Rampinsolle, dont 1 564 tonnes issues de la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique
- 25 399 tonnes de DPS** ont été traités en 2020 dans les deux centres de tri gérés par le SMD3. Ce chiffre est en hausse : **+ 8 %** par rapport à 2019. Cela représente 64 kg de DPS triés par habitant sur l'année.

Le taux de refus de tri moyen est de 35% en 2020. Il reflète une diminution de la qualité des apports depuis 2017. Certains déchets, qui ne respectent pas le cahier des charges du centre de tri et certains produits acceptés mais qui n'ont pas, à ce jour, de filière de recyclage, sont envoyés à l'unité de valorisation énergétique. Un mauvais tri engendre ainsi des **charges supplémentaires** pour le SMD3 (collecte, transfert, tri, valorisation énergétique).





Les tonnages triés par matière (pour le compte du SMD3) sur l'année 2020 sont les suivants :

Type	Nature des emballages	Tonnage trié	Produits issus du recyclage
Acier	Boîtes de conserve, canettes de boissons...	1 079,07 t	Boîtes de conserve, pièces automobiles...
Aluminium	Cannettes, barquettes, aérosols...	112,36 t	Vélo...
Mix-PET clair	Bouteilles et emballages en plastique transparent	1 270,41 t	Bouteilles, fibre textile (ex : polaires) ...
Mix-PET foncé	Bouteilles et emballages en plastique transparent coloré	351,24 t	Bouteilles, fibre textile (ex : polaires) ...
Mix-PEHD	Bouteilles et emballages en plastique opaque	1 074,56 t	Tuyaux, arrosoirs, bacs de collecte des déchets...
Papiers-cartons complexés	Briques alimentaires	300,40 t	Papier peint, essuie-tout, boîtes à œufs...
Cartons non complexés	Cartons, cartonnettes	3 895,72 t	Cartons et cartonnettes d'emballage...
Gros de magasin (1.02)	Papier de qualité inférieure	5 055,82 t	Papier
JRM (1.11)	Journaux, revues, magazines	3 462,22 t	Papier journal
Films plastiques PEBD	Films plastiques + sacs jaunes	271,05 t	Sachets, sacs, poches plastiques
1.04 (carton de moindre qualité)	Cartons	364,24 t	Cartons et cartonnettes d'emballage...
Refus de tri évacué et valorisé énergétiquement	-	9 430,00 t	Chaleur

FAITS MARQUANTS

2020 est la première année pleine de **reprise en régie** du centre de tri de Marcillac. À partir de l'été 2020, le personnel de ce centre de tri est passé à **3 équipes** (48 personnes).

Des difficultés ont été rencontrées, pour la **reprise des matériaux triés**, liées à la crise sanitaire et à la diminution de la demande de matières.

BUDGET

Budget de fonctionnement :

La Rampinsolle : 4,4 M€

Marcillac : 2,7 M€

Budget d'investissement :

La Rampinsolle : 16 k€

Marcillac : 209 k€

Zoom sur la crise sanitaire

Les centres de tri ont été impactés par la crise sanitaire de plusieurs façons :

- diminution forte des tonnages de **déchets entrants** pendant la période mars/mai
- baisse de la **qualité des déchets triés**, du fait de la fermeture des déchèteries (de nombreux déchets non conformes ont été décelés dans les apports)

- difficultés pour faire **évacuer les matériaux triés** (en particulier les plastiques) à cause d'une forte chute de la demande mondiale en matière

- forte baisse des **effectifs de trieurs** durant 2 mois pour des raisons liées aux demandes d'isolement ou aux gardes d'enfants.

Projets 2021

Sur le site de La Rampinsolle

Remplacement de la presse à balles : 400 k€

Remplacement de l'overband pour la récupération des métaux ferreux : 20 k€

Sur le site de Marcillac

Acquisition de deux chargeurs télescopiques : 300 k€

Acquisition d'un ouvreuse de sacs : 44 k€

Processus Gestion Relations Usagers



Le **Processus Gestion Relations Usagers** est un processus transverse, en lien étroit avec les Processus Collecte, Communication, QSE et Direction. Il est par ailleurs amené à croiser des données avec tous les autres processus. Ce processus s'articule autour de 3 services :

- **Le Service Usagers** : il est le point de contact central pour les usagers qui souhaitent signaler un changement de situation, obtenir un renseignement de quelque nature que ce soit concernant le SMD3 et la gestion des déchets sur le territoire ou encore effectuer une réclamation. Le Service Usagers est le maillon principal pour l'enregistrement des tiers, la constitution et la mise à jour de la base de données des usagers.

- **Le Service Facturation**

- **Le Service Professionnels**, dédiés aux gros producteurs, privés ou publics.

En collaboration étroite avec le Processus Collecte, à l'écoute des administrés, le Processus Relations Usagers est co-garant de la satisfaction des usagers et de la continuité du service.

A ce titre, dans une démarche d'amélioration continue, le SMD3 encadrera ce processus dans un système de management de la qualité ISO 9001 en 2021.

Retour sur 2020

Lancé fin 2019, le Processus Gestion Relations Usagers a continué sa construction en 2020. Des indicateurs de suivi ont été créés début avril 2020 :

- Nombre d'appels reçus et pris en charge (Taux de pris en charge, appelé aussi Qualité de Service)
- Durée moyenne d'attente d'un usager lors d'un appel (avant décroché agent)
- Taux d'enregistrement des usagers

	Appels reçus	Appels servis	Abandons (appels raccrochés pendant l'attente)	Appels rejetés par la manque de ressources	Qualité de service	Temps moyen d'attente	Temps d'attente maximum
Avril	2 772	2 272	500	-	82%	00:00:05	00:05:07
Mai	2 330	1 744	573	11	75%	00:00:10	00:05:19
Juin	4 031	3 111	919	-	77%	00:00:12	00:08:24
Juillet	4 535	3 394	1 133	3	75%	00:00:18	00:06:30
Août	4 714	3 744	969	1	79%	00:00:03	00:04:40
Septembre	5 888	4 788	1 099	1	81%	00:00:04	00:04:31
Octobre	4 263	3 368	893	1	79%	00:00:00	00:01:39
Novembre	3 706	3 047	658	-	82%	00:00:01	00:03:41
Décembre	2 617	2 138	478	-	82%	00:00:01	00:03:04
Total	32 084	25 334	6 722	17	79%	00:00:06	-

Lecture des indicateurs (exemple ligne Avril) : en avril 2020 le service a reçu 2772 appels, dont 500 ont été raccrochés par l'appelant pendant le message d'attente, avant qu'un agent SMD3 ne le prenne en charge. 2272 appels ont donc été effectivement pris par les agents soit 82 % avec une durée moyenne d'attente pour l'utilisateur de 5 secondes. Le temps d'attente pour un usager n'a pas excédé 5 minutes et 7 secondes.

Nombre d'usagers enregistrés sur les communes de la phase 1 au 31/12/2020

Résidences principales	Résidences secondaires	Total	Résidences principales	Résidences secondaires
31 647	4 942	36 589	95,94%	57%

Taux d'enregistrement (vs statistiques INSEE)



FAITS MARQUANTS

- Croissance des services du processus (5 agents fin 2019, 21 agents fin 2020)
- Recalage de la redevance incitative en 2022 pour les secteurs initialement prévus en 2021 dû à la crise sanitaire

CHIFFRES CLÉS



32 084

APPELS REÇUS DEPUIS AVRIL 2020



SEULEMENT

17

REJETÉS PAR MANQUE DE RESSOURCES



79%

D'APPELS PRIS EN CHARGE



06 s

TEMPS MOYEN D'ATTENTE

Zoom sur la crise sanitaire

Un **plan de maintien d'activité** a été mis en œuvre permettant le télétravail des agents du Service Usagers, notamment par une solution technique dite softphone, déployée par le Service Informatique, et permettant aux agents de traiter en distanciel les appels des usagers.

Projets 2021

Aux indicateurs déjà existants en 2020 viendront s'ajouter en 2021 les indicateurs suivants :

- Stock et ancienneté des courriers/courriels reçus (retard de traitement)
- Nombre de réclamations en cours par secteur géographique

FAITS MARQUANTS

- Déploiement de points d'apport volontaire à usage privatif auprès d'une centaine de professionnels et collectivités sur le 1er trimestre 2021.
- Recalage du calendrier de redevance incitative afin de permettre aux usagers collectés par la Communauté de communes Isle Vern Salembre, le SMCTOM de Thiviers et l'antenne de Ribérac

de disposer d'une année pédagogique pleine en 2022 avant de basculer en redevance incitative en 2023.

PROJETS

- Mise en place au 1er trimestre d'une solution SMS permettant à l'agent du Service Usagers, d'envoyer un SMS à un usager depuis son poste informatique
- Mise en place d'un dispositif de cartes prépayées pour les touristes itinérants et les propriétaires de résidences secondaires en attente d'enregistrement
- Création d'un service unifié qui sera proposé aux Communautés de Communes pour la gestion comptable de la redevance incitative.



Processus S U P P O R T

63%

des marchés attribués
à des entreprises issues
de la région

39M€

de dépenses
de fonctionnement
(99 €/hab.)

44M€

de recettes (111 €/hab.)

29M€

de dépenses
d'investissement
(73 €/hab.)

Processus Conception Installations et Services



Le **processus Conception Installations et Services** est porté par le Pôle Conception et Marketing. Son rôle est de fournir des moyens techniques conformes et adaptés aux besoins formulés, d'anticiper l'évolution des moyens et de les adapter aux évolutions réglementaires ou technologiques.

Pour cela, le pôle a une position transversale qui l'amène à interagir avec tous les autres processus du SMD3. Il gère :

- les grosses opérations de construction
- la fourniture d'équipements ou de matériels
- la fourniture de nouveaux logiciels métiers pour les services d'exploitation
- le géoréférencement des équipements de pré-collecte sur la cartographie du SMD3
- la mise en place d'outils de suivi des données de tonnages collectés par type de flux

Retour sur 2020

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR L'EXERCICE AVEC LA RÉPARTITION PAR PROCESSUS

Les principaux **investissements** réalisés en 2020 concernaient :

- L'implantation et la réalisation de **points d'apports volontaires** pour les secteurs de la Phase 1 de la tarification incitative
- La **mise aux normes de garde-corps** sur les déchèteries des antennes de Montpon-Mussidan et de Bergerac.
- L'**installation de cuves à carburant** et la mise en place de bornes de chargement de véhicules électriques.

PRINCIPALES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2020

Construction d'une **déchèterie Pilote** à Thenon :

L'objectif : créer la première déchèterie à plat du département, qui puisse accueillir, dans le respect de la réglementation en vigueur, les usagers de toute la communauté de communes.

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2020 sont à hauteur de 434 k€.



Projets 2021

Processus Collecte déchèterie

Le budget total prévu est de 2 461 k€ et concerne les opérations suivantes :

- Finalisation de la déchèterie de Thenon : 1 482 k€
- Réalisation d'une plateforme Déchets verts sur la déchèterie de Saint Pierre d'Eyraud : 169 k€
- Travaux de mise en place de contrôles d'accès dans les déchèteries (Bergerac, Périgueux, Montpon, Belvès et Ribérac) : 460 k€

Processus Support Pilotage

Le budget total prévu est de 595 k€ et concerne principalement les opérations suivantes :

- Travaux d'aménagement du siège de l'antenne de Bergerac : 545 k€
- Mise en place de bornes de chargement de véhicules électriques : 50 k€

Pour les Processus Collecte, Transfert et Traitement, les projets sont présentés sur les pages dédiées.

Processus Achat



Le Processus Achat est porté par le service Achat Négocier, composé de 3 agents. Son rôle est :

- d' **accompagner** les services du SMD3 pour acquérir des biens et services nécessaires à l'exécution de leurs missions ;
- de placer les produits destinés à devenir des **matières premières** (déchets verts, bois, autres matériaux issus des déchèteries et centres de tri) auprès des repreneurs aux meilleures conditions.

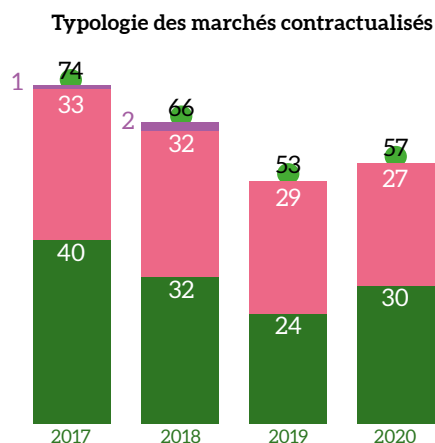
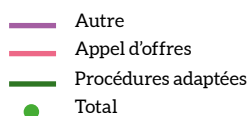
Pour cela, le service interagit avec tous les processus du SMD3. Il gère notamment :

- la **coordination des achats** dans le respect de la réglementation ;
- le **placement des matières** aux meilleures conditions possibles ;
- les **ventes des matériels** mis à la réforme.

Retour sur 2020

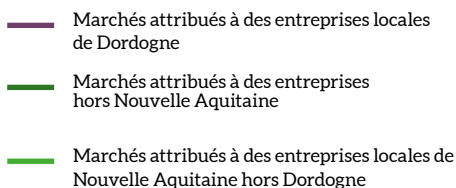
LES MARCHÉS PUBLICS

En 2020, **57 procédures** ont été lancées, principalement en procédure adaptée. Depuis 2020, la réglementation a porté le seuil de dispense de procédure de 25 000 à 40 000 € HT. Cette mesure a notamment profité aux petites et moyennes entreprises (PME) puisque les modalités de concurrence ont été simplifiées (comparaison sur la base de devis).

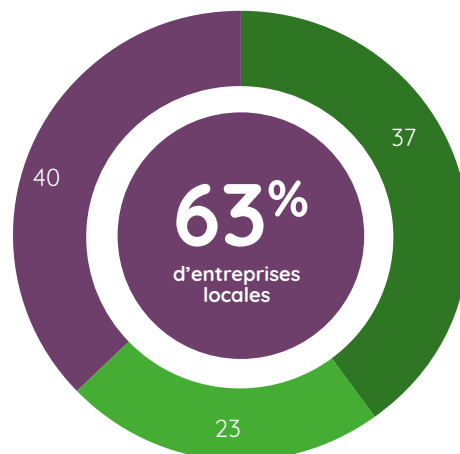


PART DES ENTREPRISES LOCALES DANS NOS MARCHÉS PAR TYPOLOGIE

La majorité des marchés sont attribués à des **entreprises issues de la région** (63 %). Les marchés attribués à des entreprises locales sont pour la plupart des marchés de travaux.



Part des entreprises locales dans nos marchés





PLACEMENT MATIÈRE

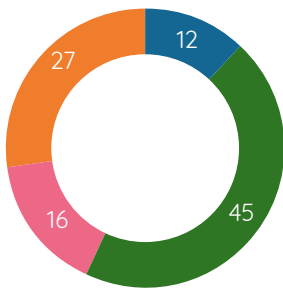
La **crise sanitaire** et les **restrictions à l'importation**, instaurées par plusieurs pays asiatiques ainsi que le volume des commandes, ont déstabilisé les marchés en 2020. Ceci a entraîné une baisse très significative des cours de reprise des **matériaux**.

Les **plastiques** (PP, PEHD, PET, films) ont souffert, tout comme le **papier** et le **carton** (fibreux), d'une baisse des cours (liée en partie au prix du pétrole) et de l'augmentation des exigences

en termes de qualité ; sans compter, pour certains plastiques, l'**absence de filières pérennes** et donc fiables. Des perturbations ont également impacté les **ferrailles**.

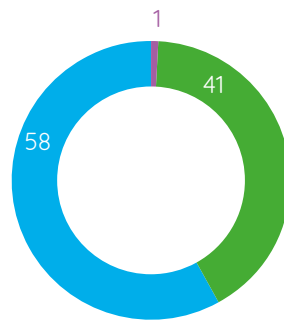
Le **bois** a, quant à lui, été évacué en valeur négative sur toute l'année. En revanche, les **déchets végétaux** et leurs sous-produits (broyat, fine, compost, biomasse) ont trouvé des débouchés et la tendance à un placement en valeur positive se confirme.

Part des tonnages repris par filières



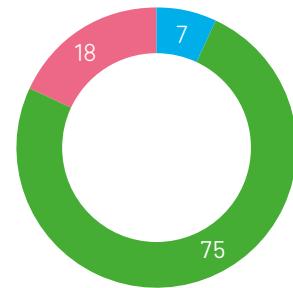
- Déchèteries
- Déchets verts
- Bois
- Centres de tri

Répartition des tonnages issus des déchèteries, par matériau



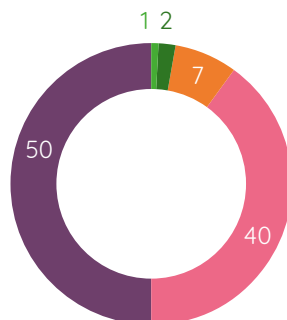
- Fibreux
- Métaux
- Batteries

Répartition des tonnages issus des centres de tri, par matériau



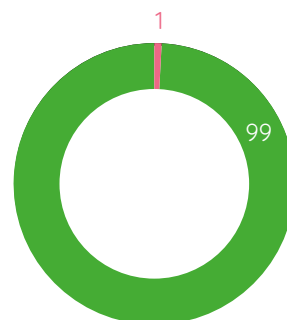
- Fibreux
- Plastiques
- Acier / alu

Répartition des tonnages de déchets végétaux et sous-produits



- Biomasse
- Fine
- Broyat
- Compost vendu
- Compost gratuit

Répartition des tonnages de bois



- Broyé
- Ferraille

VENTE DE BIENS AUX ENCHÈRES

Depuis 2020, le SMD3 a vendu aux enchères des matériels réformés (bennes de collecte, engins de manutention, bacs et bornes usagés, etc.). Le total de ces ventes s'est élevé à 108 082,52 € TTC.

Processus Finances



Le **budget** est la traduction financière des décisions prises par le **Comité Syndical**, notamment lors de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui précède le vote du budget. Ce dernier est proposé par le Président et exécuté par lui : il en rend compte lors de la présentation du compte administratif.

Le **budget supplémentaire** et les décisions modificatives interviennent après le vote du budget primitif. Ce sont des étapes budgétaires qui modifient à la hausse ou à la baisse les crédits en dépenses et en recettes, en fonction des besoins de la structure.

Le budget est un **acte d'autorisation** : en dépenses, les crédits sont limitatifs, l'engagement comptable des dépenses est donc primordial pour s'assurer de la disponibilité des crédits.

Le budget du SMD3 est décliné en **processus**, qui sont un reflet des compétences exercées par le syndicat : service à l'usager, collecte des déchets des usagers, collecte en déchèteries, transfert, transport, tri, traitement et services supports.

La section de **fonctionnement** regroupe l'ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement courant de la structure :

- en **dépenses** : masse salariale, charges courantes de fonctionnement, remboursement des intérêts de la dette...
- en **recettes** : produit des ventes de matières, de la collecte des déchets des professionnels, des contributions budgétaires des adhérents, des soutiens au tri...

Le processus finances est renforcé par un pôle contrôle de gestion.

Retour sur 2020

CHIFFRES CLÉS : 39,3 M€ DE DÉPENSES // 43,8 M€ DE RECETTES

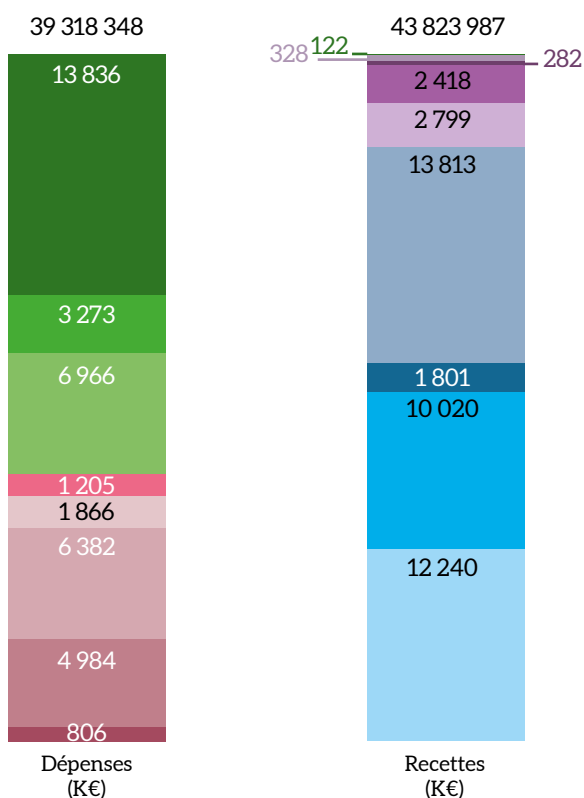
Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses

- Support pilotage
- Traitement / ISDND
- Tri
- Transport
- Transfert
- Collecte déchèteries
- Collecte usagers
- Service usagers

Recettes

- Divers (remboursement / sinistre, loyers, redevance, cession de biens..)
- Remboursement sur charges de personnel & contrats aidés
- Reprise de subventions, provisions
- Gestion des déchèteries
- Excédent de fonctionnement reporté
- TEOM et Redevance spéciale
- Contribution de solidarité
- Aides Eco-organismes (dont revente matériaux)
- Tarification unique

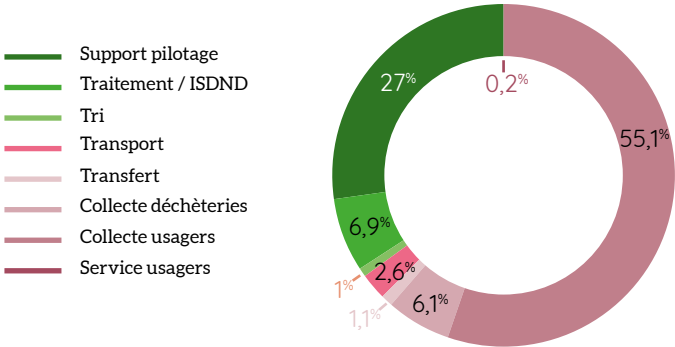




CHIFFRES CLÉS : 29 M€ DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2020

La section d'investissement est la mise en œuvre du Plan Pluriannuel des Investissements, gérés en programme pluriannuel et crédits de paiement annuels. Les montants de ces programmes peuvent être révisés en cours de mandat. Ces dépenses viennent augmenter la valeur du patrimoine du SMD3. Pour financer ces dépenses, en complément de son autofinancement, le SMD3 a recours à l'emprunt. Il bénéficie également de subventions et du remboursement du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

Répartition des dépenses d'investissement

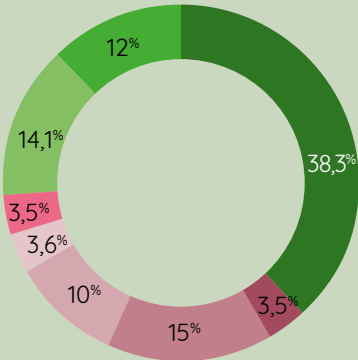


Projet 2021

BUDGET

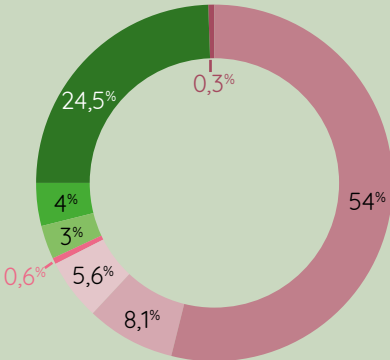
Le budget prévisionnel 2021 est le suivant :

- Dépenses de fonctionnement : 43 234 820 €
- Recettes de fonctionnement : 43 234 820 €
- Dépenses d'investissement : 55 371 132 €
- Recettes d'investissement : 55 371 132 €



Fonctionnement

- Support pilotage
- Traitement / ISDND
- Tri
- Transport
- Transfert
- Collecte déchèteries
- Collecte usagers
- Service usagers



Investissement

Processus Ressources Humaines



Le **Processus RH** doit répondre aux nombreuses sollicitations des autres processus en termes de **recrutement, d'intégration, de formation, de promotion et d'évolutions des métiers** (reclassement).

Il doit gérer une **dualité de personnels** : fonctionnaires et agents contractuels de droit public. Il est fortement mobilisé pour préparer une évolution majeure du SMD3 : réussir la transition vers le Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Retour sur 2020

Une augmentation croissante des effectifs pour accompagner la montée en charge de l'activité :

- Centre de tri de Marcillac : **+ 16 agents**
- Processus Relations Usagers : **+ 12 agents**
- Processus transports : **+ 7 agents** (reprise en régie fin 2020 de l'activité bas de quai du Grand Périgueux)



FAITS MARQUANTS

DE NOUVEAUX ACTEURS

- Absorption du **SMCTOM de Ribérac** entraînant l'intégration de **32 agents** dont un mutualisé avec le service RH sur des missions Formation, Assurance et Vie des instances représentatives du personnel
- Une **équipe RH** renforcée (recrutement d'un binôme de paye et d'un renfort administratif) pour faire face à l'accroissement constant des effectifs du SMD3 (+ 16 % au cours de l'année 2020), confortée sur les sites distants par les référents RH

UN CONTEXTE SANITAIRE INÉDIT

De mars à mai 2020, une équipe devant répondre aux multiples demandes des responsables opérationnels pour gérer les **absences massives** de certains agents et la continuité de service du SMD3.

LE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

Renouvellement de la section syndicale **FO** existante et création d'une section syndicale **CFDT**.

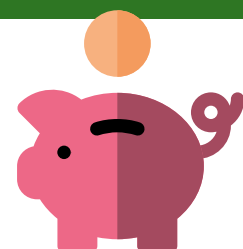
BUDGET

13,3 M€

MASSE
SALARIALE

181 K€

FORMATION





Zoom sur la crise sanitaire

Plusieurs cas de figures ont dû être gérés en fonction des périodes de la crise :

- **Acte I** : recours massif au télétravail et arrêt de l'activité en déchèterie, gestion des arrêts des personnels vulnérables dans les équipes continuant le service de collecte
- **Acte II** : reprise de l'activité en déchèterie
- **Acte III** : évolution régulière du protocole sanitaire et prolongement plus ou moins soutenu du télétravail

Recours important aux heures supplémentaires, aux contrats courts et à l'intérim pour remplacer les titulaires absents.

Versement d'une **prime COVID** aux agents les plus investis dans la gestion de la crise.

Versement de la prime COVID



AGENTS
BÉNÉFICIAIRES



MONTANT
TOTAL

Projet 2021

Poursuite de l'intégration du personnel rattaché à la compétence Collecte transférée par :

- le Grand Périgueux au 01/01/2021 (+ 57 agents au 01/01/2021 : 2,3 M€)
- la CCIVS au 01/07/2021 (+ 10 agents au 01/07/2021 : 222 k€)

Plan de reclassement de nombreux agents de collecte sur les secteurs de Ribérac et du Grand Périgueux (17 k€)

- Création d'un « **pool de remplaçants** » sur deux catégories de métiers très pourvoyeurs de personnel remplaçant : un pool d'agents volants « terrain » (gardiens de déchèterie, agents de transfert, agents de tri...) et un pool d'agents

volants « conduite » (chauffeurs PL, SPL, collecte, bas de quai...)

- Poursuite du **plan d'action GPEEC**, élaboré en 2019, dans un contexte de certification ISO 9001
- Présentation aux personnels contractuels et fonctionnaires des **enjeux du passage en SPIC** et préparation organisationnelle (intégration de la convention collective nationale de l'activité du déchet et ses nombreux impacts RH) et matérielle (marché Mutuelle, marché Logiciel de paye privé), clefs de la réussite du passage en SPIC.
- **Dialogue social renforcé** pour accompagner les nombreuses transformations.

Processus Informatique et développement du numérique



Le **Processus Informatique** fournit les moyens matériels et logiciels adaptés pour la création, le traitement, l'accès et la sauvegarde de l'information. Il assure par ailleurs la sécurité du système d'informations et la gestion des réseaux télécoms et informatiques. Il constitue un pôle de référence auprès des services.

Retour sur 2020

UN RENFORCEMENT DES ÉQUIPES

- Un technicien informatique pour l'assistance aux utilisateurs in- et ex-situ
- Un agent en charge de la construction des tableaux de bord et d'un outil de pilotage et d'aide décisionnelle à la direction.

LES PROJETS

Une nouvelle arborescence serveur avec une refonte globale des droits d'accès a été aboutie.

L'inventaire patrimonial du SMD3 a par ailleurs été finalisé dans le logiciel de Gestion et Maintenance assistée par ordinateur (GMAO), ce qui a permis au mois de novembre le déploiement du système de déclaration d'incidents liés aux outils de pré-collecte au service usagers.

Le SMD3 a lancé un projet d'envergure visant sa mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), avec la nomination d'un responsable de la protection des données (DPO) et la livraison d'un registre de traitement. Ce projet est à finaliser en 2021.

BUDGET

Pour ses missions, le Processus Informatique disposait d'une enveloppe de 1,55 M€, budget qui n'a pas été entièrement consommé du fait de la crise sanitaire (interruption de certains projets) et des économies réalisées sur la plupart des acquisitions logiciels et matériels.

Zoom sur la crise sanitaire

Le service informatique a dû s'adapter rapidement à la crise en déployant des solutions techniques afin de faciliter la mise en télétravail des agents du SMD3.

La crise a également fait croître le budget d'acquisition de matériels. Compte tenu du télétravail des utilisateurs, certains projets nécessitant leur présence ont été reportés.

Projet 2021

De nombreux projets seront poursuivis ou débutés en 2021 :

- Poursuite du projet de la mise en place d'un SIG
- Reprise du projet de Gestion Electronique des Documents (GED) et de son déploiement.
- Mise en place d'un outil de gestion de temps des agents
- Construction d'un portail informatique d'entreprise
- Accentuation de la sécurisation des réseaux, des flux d'informations et des matériels.

BUDGET

- 0,5 M€ en investissement
- 1 M€ en fonctionnement



Glossaire

TYPES DE DÉCHETS

- DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement
- DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés
- DPS** : Déchets Propres et Secs
- DR** : Déchets Résiduels
- JRM** : Journaux, Revues et Magazines
- OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- PSE** : Polystyrène Expandé

PROCESSUS QSE

- ADAA** : Accident Déclaré Avec Arrêt
- Taux de fréquence** : nombre d'accidents déclarés avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées
- Taux de gravité** : nombre de jours d'arrêt de travail pour 1000 heures travaillées

PROCESSUS COLLECTE

- AV** : collecte effectuée en apport volontaire (points de regroupement et conteneurs collectifs aériens, semi enterrés et enterrés)
- BCL** : Benne à Chargement Latéral
- BOM** : Bennes Ordures Ménagères
- C0,5** : collecte tous les quinze jours
- C1** : collecte une fois par semaine
- C2** : collecte deux fois par semaine
- CX** : collecte X fois par semaine
- PAV** : Points d'Apport Volontaire
- PAP** : collecte effectuée en porte-à-porte (collecte des sacs/bacs au pied des habitations concernées)

PROCESSUS TRAITEMENT

- ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes
- ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

PROCESSUS FINANCEMENT

- RI** : Redevance Incitative
- RS** : Redevance Spéciale des professionnels
- TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- REOMI** : Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative



Rapport annuel 2020

smd3.fr

SMD3, SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS
DE LA DORDOGNE

LA RAMPINSOLLE
24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES
TÉL. : 05 53 45 58 90
E-MAIL : CONTACT@SMD3.FR

Rapport tenu à la la disposition du public, adressé aux collectivités adhérentes du SMD3 et téléchargeable sur le site smd3.fr

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015